

L'ordre du jour est le suivant :

RAPPORTEUR: Marie France LORHO

- 1 COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – DÉSIGNATION DES MEMBRES PROPOSÉS AU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES

RAPPORTEUR: Gérald TESTANIERE

- 2 REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2013
BUDGET ANNEXE – PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE
- 3 BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2014 – BUDGET PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE

RAPPORTEUR: Jean-Pierre PASERO

- 4 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS – ANNEE 2014

RAPPORTEUR: Anne CRESPO

- 5 REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2013 - BUDGET PRINCIPAL
- 6 FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2014
- 7 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE D'ORANGE – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – REVISIONS
- 8 BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2014 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE D'ORANGE
- 9 BUDGET PRINCIPAL – RENOUVELLEMENT PLACEMENTS DE FONDS

RAPPORTEUR: Claude BOURGEOIS

- 10 ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL POUR LES BATIMENTS DE LA VILLE D'ORANGE -

RAPPORTEUR: Armand BEGUELIN

- 11 CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'OUVERTURE DES PLIS POUR LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) DE TRAVAUX

RAPPORTEUR: Jacques PAVET

- 12 REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2013 - SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL – REGIE POMPES FUNEBRES
- 13 BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2014 – SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL – REGIE POMPES FUNEBRES
- 14 REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2013 - SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL – BUDGET DU CREMATORIUM
- 15 BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2014 – SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL – REGIE CREMATORIUM
- 16 SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL – BUDGET DU CREMATORIUM - RENOUELEMENT D'UN PLACEMENT DE FONDS

RAPPORTEUR: Marie-Josèphe MARTIN

- 17 COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE- DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL -

RAPPORTEUR: Xavier MARQUOT

- 18 DENOMINATION "RUE DE LA COUPO SANTO" DE LA VOIE DE LIAISON AMENAGEE ENTRE LA RUE DES BARTAVELLES ET LE CHEMIN DE LA CROIX ROUGE (ER.4) -
- 19 DENOMINATION : « GIRATOIRE DU 1^{ER} REGIMENT ETRANGER DE CAVALERIE », DU ROND-POINT SITUE RN.7 NORD A L'ANGLE DE LA RUE GUILLAUME D'ORANGE -
- 20 DENOMINATION "RUE CHARLES PEGUY" & "IMPASSE ALAIN FOURNIER" DES VOIES AMENAGEES DEPUIS LA RUE YVONNE PERTAT (ER. N° 41) -
- 21 REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2013 - BUDGET ANNEXE - SERVICE ASSAINISSEMENT
- 22 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014 – BUDGET PRIMITIF
- 23 REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2013 - BUDGET ANNEXE – SERVICE EAU
- 24 BUDGET ANNEXE DE L'EAU – EXERCICE 2014 – BUDGET PRIMITIF

RAPPORTEUR : Marie-France LORHO

DOSSIER N° 1

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – DÉSIGNATION DES MEMBRES PROPOSÉS AU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES

Le rapporteur expose :

L'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général du Conseil Municipal.

Aussi, convient-il, à la suite des élections municipales de mars 2014, de procéder à la constitution d'une nouvelle C.C.I.D.

Cette commission, outre le Maire ou l'Adjointe Déléguée qui en assure la présidence, comprend huit commissaires titulaires ainsi que huit commissaires suppléants, groupés selon les catégories de contribuables qu'ils sont appelés à représenter.

Etant précisé que :

- un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune ;
- lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts ;
- **le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du Conseil Municipal ;**

Les membres sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double (soit 16 titulaires et 16 suppléants), dressée par le Conseil Municipal.

Ainsi, il est proposé la liste suivante :

TAXE FONCIERE

FONCIER BÂTI

Titulaires

Mme Eliane PEROUTY domiciliée 101 Chemin Font de Goths — ORANGE
Mme Monique TESTANIERE domiciliée 104 Rue des Sables - ORANGE
M. Emile CHAMBON domicilié Chemin « Violette » - ORANGE
M. Louis TALMONT domicilié Lotissement « Le Soleil » Rue de l'Étang - ORANGE

Suppléants

M. Jean-Claude LOUCHE domicilié 23 rue du Royaume-Uni — ORANGE
M. Christian BOUYER domicilié CRW09 Meyne Ouest — ORANGE
M. Patrick PENEZ domicilié Route du Grès — ORANGE
Mme Bérange LABEY domiciliée Le Clos des Saules — Bât. D 14 - ORANGE

FONCIER NON BÂTI

Titulaires

M. André ICARD (Bois) domicilié Quartier Clos Cavalier — ORANGE
M. Claude BOUDIER domicilié 111 Impasse de la Lavande — ORANGE
Mme Olga N'GUYEN domiciliée Chemin de Lauriol CRN 13 — ORANGE
M. Yvon COQ domicilié 946 Chemin le Prince — ORANGE

Suppléants

M. Bruno DELORME (Bois) domicilié Ville L'Insolite, 389 Chemin de l'Aiguille – ORGON
M. Claude BOURGEOIS domicilié 167 Rue des Bruyères — ORANGE
M. Claude BOUFFIL domicilié Les Sources, Les hautes Crémades — ORANGE
M. Pierre FAVRAUX domicilié Résidence La Bruyère — 5 Rue Pourpre — ORANGE

TAXE D'HABITATION

Titulaires

Mme Nathalie NEGRIN-MORTEAU domiciliée 174 Avenue de l'Arc de Triomphe — ORANGE
M. Daniel MASSIT domicilié 19 Impasse Acapulco — ORANGE
M. Denis SABON domicilié Ferme « le Marquis » Rte de Courthézon — CHATEAUNEUF DU PAPE
M. Xavier MAGNIN domicilié Rue de la Renaissance - ORANGE

Suppléants

M. Paul EYSSETTE domicilié « Domaine du Petit Bouigard » - ORANGE
Mme Suzanne TAVAN-FOULON domiciliée 613 Rue St Clément — 5 Le Clos d'Adrien — ORANGE
M. Philippe HUGUET domicilié Font du Moulin Vieux — 30130 ST PAULET DE CAISSON
Mme Odette FOULON domiciliée Rue des Chèvrefeuilles N°24 Lot. Les Chèvrefeuilles - ORANGE

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Titulaires

M. Alain CRISTOFANE domicilié 36 Impasse des Camélias — ORANGE
M. Marcel BOURDIOL domicilié 28 Avenue de l'Arc — ORANGE
M. Hervé GENDRON domicilié 12 Rue de la République — ORANGE
M. Philippe MARGAINE domicilié 7 Lot Marie Mauron — 84350 COURTHEZON

Suppléants

M. Roger ARNOUX domicilié 6 Rue Saint Florent - ORANGE
Mme Marie-Laure GRANGEON domiciliée Domaine de Lapalud, Route de Jonquières - ORANGE
M. Joseph BLAISE domicilié 220 Rue du Roussillon — ORANGE
M. Patrick BLANC domicilié Impasse des Pâquerettes - ORANGE

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) – ACCEPTER la liste des contribuables titulaires et suppléants telle que présentée ci-dessus ;



RAPPORTEUR : Gérald TESTANIERE

DOSSIER N° 2

REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2013

BUDGET ANNEXE – PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE

Le rapporteur expose :

Conformément à l'instruction "M4" sur la comptabilité des services publics locaux à caractère industriel ou commercial, applicable au budget annexe "PARKING SOUTERRAIN DU THÉÂTRE ANTIQUE", il y a lieu de procéder à la reprise et l'affectation du résultat de la section d'exploitation.

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes réalisées	61 184,86 €
Dépenses réalisées	82 282,41 €
Résultat estimé de l'exercice 2013 (déficit)	- 21 097,55 €
Résultat antérieur reporté 2012 (excédent)	67 564,05 €
Résultats de clôture définitifs 2013 (excédent)	46 466,50 €
Résultats à affecter	46 466,50 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) - **REPRENDRE** les résultats constatés de l'exercice 2013 :

Excédent d'exploitation (Compte R 002) = 46 466,50 €

2°) - **AFFECTER** ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2013 :

Excédent d'exploitation (Compte R 002) : 46 466,50 €

3°) - **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE

PARKING	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2013			82 282,41 €	61 184,86 €		
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013			21 097,55 €			
RÉSULTATS REPORTÉS 2012				67 564,05 €		
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2013				46 466,50 €		

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS

PARKING	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	
REPRISE DES RESULTATS 2013				46 466,50 €	
RESTES A RÉALISER 2013					
TOTAL REPRISES + PAR				46 466,50 €	
BESOIN DE FINANCEMENT (R1068)					
AFFECTATION				46 466,50 €	
TOTAL DES SECTIONS APRES AFFECTATION				46 466,50 €	

DOSSIER N° 3
BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2014 – BUDGET ANNEXE
PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE

Le rapporteur expose :

Le projet de Budget Primitif de l'exercice 2014 de la régie du **Parking Souterrain du Théâtre Antique** se présente de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	96 636,50 €
TOTAL	96 636,50 €

RECETTES

Propositions nouvelles - Recettes réelles	50 170,00 €
Reports 2013	46 466,50 €
TOTAL	96 636,50 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** dans tout son contenu, le projet de Budget Primitif 2014 du **Parking Souterrain de Théâtre Antique**.

➔ **VOIR BUDGET JOINT**



RAPPORTEUR : Jean-Pierre PASERO

DOSSIER N° 4

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS – ANNEE 2014

Conformément à l'article 7 de l'ordonnance N° 2005-1027 du 26 août 2005, codifié dans l'article L 2311-7 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), il a été décidé d'individualiser l'attribution des subventions par une délibération distincte du budget.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) – **ALLOUER** aux associations indiquées dans la liste annexée, ainsi qu'au CCAS, les subventions dont les montants sont spécifiés.
- 2°) – **DIRE** que chaque association dénommée est déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901.
- 3°) – **PRECISER** que les subventions ne seront versées qu'après présentation du compte d'exploitation de l'année N-1 de l'association attributaire sur lequel devra figurer les aides en nature de la ville.
- 4°) – **PRECISER** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2014.

→ VOIR TABLEAU EN ANNEXE 1 – PAGE 9



RAPPORTEUR : Anne CRESPO

DOSSIER N° 5

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2013 - BUDGET PRINCIPAL

Le rapporteur expose :

Par délibération du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé de clôturer le Budget annexe du SPANC, au vue de son intégration au 1^{er} janvier 2014 dans la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze.

Les excédents de ce budget doivent donc être repris sur le Budget principal.

Comme suite aux résultats du Compte Administratif 2013, à sa concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal, et avec la mise en place de la nouvelle M14 depuis 2006, il convient d'arrêter définitivement les résultats et de décider de leur affectation.

I - SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées	48 454 138,57 €
Dépenses réalisées	33 820 587,91 €
Résultat estimé de l'exercice 2013 (excédent)	14 633 550,66 €
Résultat antérieur reporté 2012 (excédent)	16 654 570,72 €
Résultats de clôture définitifs 2012	31 288 121,38 €
Reprise des résultats 2013 du S.P.A.N.C.	537,13 €
Résultats à affecter	31 288 658,51 €

II - SECTION INVESTISSEMENT

Recettes réalisées	14 414 199,00 €
Dépenses réalisées	20 670 520,04 €
Résultat estimé de l'exercice 2013 (déficit)	- 6 256 321,04 €
Résultat antérieur reporté 2012 (déficit)	- 6 446 610,37 €
Résultats de clôture définitifs 2013	-12 702 931,41 €
Reprise des résultats 2013 du S.P.A.N.C.	2 571,40 €
Résultats à affecter (y compris les restes à réaliser)	-14 762 490,01 €
Restes à réaliser (dépenses)	2 062 130,00 €
Restes à réaliser (recettes)	0,00 €

Il est donc demandé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

1°) - REPRENDRE les résultats constatés de l'exercice 2013 :

- de fonctionnement = + 31 288 658,51 €
- d'investissement = - 12 700 360,01 €

2°) - AFFECTER ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2013 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (Compte R 1068) : 14 762 490,01 €
Excédent de fonctionnement reporté (Compte R 002) = + 16 526 168,50 €

3°) - AUTORISER Monsieur le Député-Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET VILLE

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
VILLE ORANGE						
OPERATIONS DE L'EXERCICE 2013	20 670 520,04 €	14 414 199,00 €	33 820 587,91 €	48 454 138,57 €	54 491 107,95 €	62 868 337,57 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013	6 256 321,04 €			14 633 550,66 €		8 377 229,62 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2012	6 446 610,37 €			16 654 570,72 €		10 207 960,35 €
RÉSULTATS CLÔTURE VILLE 2013	12 702 931,41 €			31 288 121,38 €		18 585 189,97 €
REPRISE RESULTATS SPANC 2013		2 571,40 €		537,13 €		
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2013	12 700 360,01 €			31 288 658,51 €		18 588 298,50 €

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS

VILLE ORANGE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
REPRISE DES RÉSULTATS 2013	12 700 360,01 €			31 288 658,51 €
RESILTES A RÉALISER 2013	2 062 130,00 €			
TOTAL REPRISES + PAR	14 762 490,01 €			31 288 658,51 €
BESOIN DE FINANCEMENT (R1068)		14 762 490,01 €		
AFFECTATION		14 762 490,01 €		16 526 168,50 €

DOSSIER N° 6

FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2014

Le rapporteur expose :

Le Conseil Municipal vote le produit global des Contributions Directes et décide de sa répartition, en fixant chaque année, le taux de chacune des trois taxes tout en respectant certaines règles de proportionnalités entre elles.

L'année 2014 est marquée par l'intégration de la Commune à la Communauté des Communes des Pays Rhône et Ouvèze au 1^{er} janvier 2014.

Ainsi, la part départementale de 8,36 % versée à la Commune en 2011 est transférée de fait à la C.C.P.R.O.

Pour l'exercice 2013, le Conseil Municipal avait voté le 17 Décembre 2012, les taux suivants :

TAXE HABITATION	24,37 % (soit 16,01 % après retraitement)
FONCIER BATI	22,89 %
FONCIER NON BATI	54,60 %

Pour l'exercice 2014, il est donc proposé de les fixer comme suit :

TAXE HABITATION	15,93 %
FONCIER BATI	22,78 %
FONCIER NON BATI	54,33 %

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) – **VOTER** les taux des trois Taxes Directes Locales comme proposés ci-dessus ;
- 2°) – **FIXER** les taux actualisés selon les bases prévisionnelles pour l'année 2014 ;
- 3°) – **AUTORISER** Monsieur Le Député-Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



DOSSIER N° 7

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – REVISIONS - BUDGET PRINCIPAL 2014 DE LA VILLE D'ORANGE

Le rapporteur expose :

La procédure relative aux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) est prévue dans le livre III du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux finances communales.

Aux termes de l'article R 2311-9 eu C.G.C.T. pris pour l'application de l'article L 2311-3 : « constitue un programme à caractère pluriannuel une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou a un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la Commune. Chaque autorisation de Programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face ».

Les autorisations de programme et leur actualisation éventuelle sont proposées par le Maire et individualisées par le Conseil Municipal.

Au regard de l'état d'avancement financier de certains projets, il est nécessaire de procéder à la révision des volumes budgétaires relatifs aux programmes suivants :

- ✳ **TRAVAUX AVENUE DE L'ARC DE TRIOMPHE ET ABORDS :
TERMINE – transfert à la CCPRO**
- ✳ **CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE AQUATIQUE**
- ✳ **ARC DE MARIUS - TERMINE**

CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE AQUATIQUE	Autorisation de Programme
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 000 000,00

CREDIT DE PAIEMENT 2010	CREDIT DE PAIEMENT 2011	CREDIT DE PAIEMENT 2012	CREDIT DE PAIEMENT 2013	CREDIT DE PAIEMENT 2014
750 000,00	170 300,00	0,00	0,00	100 000,00

CREDIT DE PAIEMENT 2015	CREDIT DE PAIEMENT 2016	CREDIT DE PAIEMENT 2017
6 000 000,00	5 000 000,00	2 979 700,00

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) – **DECIDER** la révision de l'AP/CP suivant :

- ✳ **CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE AQUATIQUE**

2°) – **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document relatif à la procédure spécifique des AP/CP.

DOSSIER N° 8**BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2014 – BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE**

Le rapporteur expose :

Le projet de Budget Primitif de l'exercice 2014 de la Ville d'Orange est constitué d'un montant total de 86 107 419.01 € et se présente de la façon suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	28 610 314,00 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	19 976 057,50 €
TOTAL	48 586 371,50 €

RECETTES

Propositions nouvelles - Recettes réelles	32 060 203,00 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	0,00 €
Résultat reporté	16 526 168,50 €
TOTAL	48 586 371,50 €

SECTION INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Résultat reporté	12 700 360,01 €
Propositions nouvelles - Dépenses réelles	22 608 557,50 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	150 000,00 €
Reste à réaliser N-1	2 062 130,00 €
TOTAL	37 521 047,51 €

RECETTES

Propositions nouvelles - Recettes réelles	17 394 990,01 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	20 126 057,50 €
TOTAL	37 521 047,51 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** dans tout son contenu le **BUDGET PRIMITIF 2014 – Budget Principal** de la Ville d'Orange.

➔ **VOIR BUDGET JOINT**



DOSSIER N° 9

BUDGET PRINCIPAL – RENOUELEMENT PLACEMENTS DE FONDS

Le rapporteur expose :

Par délibération N° 345/2010 du 8 juillet 2010, le Conseil Municipal avait autorisé la souscription, sans limitation de durée, d'un placement sur un compte à terme du produit de la vente d'un terrain.

Par délibération N° 216/2012 du 23 mai 2012, le Conseil Municipal avait autorisé le renouvellement de placements effectués en 2009 donnant suite à une vente de terrain, et à des indemnités d'assurance perçues. Ce renouvellement avait été reconduit sans limitation de durée.

Par délibération N° 194/2013 du 27 mai 2013, le Conseil Municipal avait autorisé le renouvellement de ces placements, à compter du 1^{er} juin 2013, pour un montant total de 7 058 000,00 €.

Par délibération N° 270/2013 du 24 juin 2013, le Conseil Municipal à procéder au renouvellement d'un placement provenant des produits de la vente de trois immeubles à compter du 1^{er} juillet 2013, pour un montant de 1 436 000,00 €.

Tous ces placements ont été réalisés sur des comptes à terme auprès du Trésor Public pour une durée d'un an.

Considérant l'excédent de trésorerie de la Commune, il est envisagé de procéder au renouvellement de ces placements de fonds sous forme de comptes à terme.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir

1°) – **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à procéder au renouvellement des placements, pour un montant total de 7 058 000,00 €, sur des comptes à termes auprès du Trésor Public, pour les sommes suivantes :

- 6 placements d'un montant de 1 000 000,00 €,
- 1 placement de 500 000,00 €,
- 2 placements de 200 000,00 €,
- 1 placement de 158 000,00 €.

Le renouvellement de ces placements se fera pour une durée d'un an, à compter du 6 Juin 2014.

2°) – **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à procéder au renouvellement du placement, de fonds pour un montant total de 1 436 000,00 €, sur un compte à terme auprès du Trésor Public.

Le renouvellement de ce placement se fera pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2014.

3°) - **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à assurer la gestion des sommes placées jusqu'à leur utilisation par la collectivité ;

Il est précisé que les recettes provenant des intérêts versés sur ces placements seront affectées au Budget Principal, chapitre 76 – nature 7621.

4°) – **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents se rapportant à ces placements.

RAPPORTEUR : Claude BOURGEOIS

DOSSIER N° 10

ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL POUR LES BATIMENTS DE LA VILLE D'ORANGE -

Le rapporteur expose :

Afin de pouvoir obtenir la fourniture d'électricité et de gaz naturel, il est intéressant de recourir, comme l'autorise l'article 1^{er} du Code des Marchés publics, à un accord-cadre. Ce type de contrat permet de retenir des opérateurs économiques qui seront mis en concurrence lors de la survenance des besoins (article 76 du Code des Marchés publics). Chaque marché subséquent sera passé avec le candidat ayant fait la meilleure offre à chaque mise en concurrence..

En effet, le marché des énergies de réseau, non stockables entraîne une variation des prix assez importante. Leur volatilité empêche les fournisseurs d'assurer une offre sur une longue durée de validité, sauf à la surévaluer pour couvrir les risques.

Les durées de validité des offres en marché ordinaire, même minimales, ne sont pas en adéquation avec les offres fournisseurs et amènent le risque d'infructuosité par absence de candidat ou offre trop élevée en montant.

Le format de l'accord cadre est plus adapté et permet d'ajuster le délai de consultation des marchés subséquents au plus court, pour l'obtention de prix les plus justes, en adéquation avec le marché de l'électricité. et du gaz.

Ces prestations feront l'objet d'un accord cadre multi-attributaires passé avec 3 entreprises pour chaque lot (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats), sans engagement de commande et conclu pour une période de 4 ans, décomposé en 2 lots à savoir :

- lot 1 : fourniture et acheminement d'électricité
- lot 2 : fourniture et acheminement de gaz naturel

Les titulaires de l'accord cadre seront ensuite remis en concurrence lors de la survenance du besoin.

L'estimation du montant global annuel de l'accord cadre en valeur est :

lot n°1 :	510 000 € TTC/an
lot n° 2 :	330 000 € TTC/an.

Une procédure d'appel d'offres ouvert va être lancée en application des articles 10, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des accords -cadres relatifs à la fourniture d'électricité et de gaz naturel pour les bâtiments de la Ville d'Orange.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) D'APPROUVER le Dossier de Consultation des Entreprises,

2°) D'AUTORISER le lancement d'appel d'offres ouvert pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel pour la ville d'Orange,

3°) **D'AUTORISER** Monsieur le Député Maire à signer les accords-cadres et les marchés subséquents à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant,

4°) **DE PRECISER** que le financement correspondant sera inscrit aux Budgets 2014 à 2018.

➔ **LE DCE est consultable à la D.G.S.**



RAPPORTEUR : Armand BEGUELIN

DOSSIER N° 11

CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'OUVERTURE DES PLIS POUR LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) DE TRAVAUX

Le rapporteur expose :

Le décret n°2008-1355 du 19 décembre 2008 relatif à la mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics, a modifié certaines dispositions du Code des Marchés Publics, afin d'assouplir les règles de passation et faciliter l'investissement local. Un des changements ainsi apporté concerne les marchés de travaux d'un montant inférieur au seuil actuel de 5 186 000 € H.T. qui peuvent désormais être passés selon une procédure adaptée (article 28 du Code des marchés Publics).

De fait, pour ces marchés de travaux, le seuil d'intervention obligatoire de la Commission d'Appel d'Offres, qui correspond à celui des procédures formalisées, se trouve relevé lui aussi à 5 186 000 € H.T.

Toutefois, dans un souci de transparence, le Député Maire a souhaité que la commission d'appel d'offres soit consultée pour avis, pour ces marchés. Il est bien entendu que cette commission n'aura qu'un rôle consultatif, mais que son avis sera consigné dans un procès-verbal. Par ailleurs, contrairement au formalisme de la commission d'appel d'offres le quorum ne sera pas obligatoire.

Enfin, afin d'éviter tout amalgame entre la commission d'appel d'offres officielle et cette commission, il est proposé de la dénommer : « Commission Consultative d'Ouverture des Plis ».

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) - **APPROUVER** le principe de création de cette commission consultative d'ouverture des plis, pour les marchés à procédure adaptée de travaux supérieurs à 207 000 € HT et inférieurs à 5 186 000 € HT,

2°) - **PRECISER** que cette commission est constituée des mêmes membres que la commission d'appel d'offres.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 – Armand BEUELIN	6 - Xavier MARQUOT
2 – Jean-Pierre PASERO	7 – Catherine GASPA
3 – Gérald TESTANIERE	8 – Bernard EICKMAYER
4 – Anne CRESPO	9 – Michel BOUYER
5 – Claude BOURGEOIS	10 – Jacques PAVET



RAPPORTEUR : Jacques PAVET

DOSSIER N°12

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2013 - SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL – REGIE POMPES FUNEBRES

Le rapporteur expose :

Comme suite aux résultats du Compte Administratif 2013, à sa concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal, conformément à l'instruction de la comptabilité « M4 » applicable au Service Funéraire Municipal – Régie POMPES FUNEBRES, il convient d'arrêter les résultats et de décider de leur affectation.

I - SECTION D'EXPLOITATION

Recettes réalisées	660 974,86 €
Dépenses réalisées	621 695,54 €
Résultat estimé de l'exercice 2013 (excédent)	29 279,32 €
Résultat antérieur reporté 2012 (excédent)	256 200,90 €
Résultats de clôture définitifs 2013	285 480,22 €
Résultat à affecter	285 480,22 €

II - SECTION INVESTISSEMENT

Recettes réalisées	53 433,38 €
Dépenses réalisées	15 607,47 €
Résultat estimé de l'exercice 2013(excédent)	37 825,91 €
Résultat antérieur reporté 2012 (excédent)	505 806,54 €
Résultats de clôture définitifs 2013	543 632,45 €
Résultat à affecter	543 632,45 €
Restes à réaliser (dépenses - recettes)	0,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) - REPRENDRE les résultats constatés de l'exercice 2013 :

Excédent d'exploitation = 285 480,22 €

Excédent d'investissement = 543 632,45 €

2°) - AFFECTER ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2013 :

Excédent d'exploitation reporté (Compte R 002) : 285 480,22 €

3°) - AUTORISER Monsieur le Député-Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET POMPES FUNEBRES

POMPES FUNEBRES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2013	15 607,47 €	53 433,38 €	631 695,54 €	660 974,86 €	647 303,01 €	714 408,24 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013		37 825,91 €		29 279,32 €		67 105,23 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2012		505 806,54 €		256 200,90 €		762 007,44 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2013		543 632,45 €		285 480,22 €		829 112,67 €

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS

POMPES FUNEBRES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
REPRISE DES RÉSULTATS 2013		543 632,45 €		285 480,22 €
RESTES A RÉALISER 2013		0,00 €		
TOTAL REPRISES + RAR		543 632,45 €		285 480,22 €
BESOIN DE FINANCEMENT (R1068)		0,00 €		
AFFECTATION		543 632,45 €		285 480,22 €
TOTAL DES SECTIONS APRES AFFECTATION		543 632,45 €		285 480,22 €

DOSSIER N° 13

**BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2014 – SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL
REGIE DES POMPES FUNEBRES**

Le rapporteur expose :

Le projet de Budget Primitif de l'exercice 2014 de la régie des **POMPES FUNEBRES** se présente de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	720 930,22 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	55 000,00 €
Déficit antérieur reporté	0,00 €
TOTAL	775 930,22 €

RECETTES

Propositions nouvelles - Recettes réelles	490 450,00 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	0,00 €
Excédents de fonctionnement reportés	285 480,22 €
TOTAL	775 930,22 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	598 632,45 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €
Déficits Antérieurs Reportés	0,00 €
TOTAL	598 632,45 €

RECETTES

Propositions nouvelles - Recettes réelles	0,00 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	55 000,00 €
Excédents Antérieurs Reportés	543 632,45 €
TOTAL	598 632,45 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER dans tout son contenu, le projet de Budget Primitif 2014 de la régie des **POMPES FUNEBRES**.

→ VOIR BUDGET JOINT

DOSSIER N° 14

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2013 - SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL – BUDGET DU CREMATORIUM

Le rapporteur expose :

Comme suite aux résultats du Compte Administratif 2013, à sa concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal, conformément à l'instruction de la comptabilité « M4 » applicable au Service Funéraire Municipal – Budget du CREMATORIUM, il convient d'arrêter les résultats et de décider de leur affectation.

I - SECTION D'EXPLOITATION

Recettes réalisées	399 440,94 €
Dépenses réalisées	689 045,56 €
Résultat estimé de l'exercice 2013 (déficit)	-289 604,62 €
Résultat antérieur reporté 2012 (excédent)	223 976,07 €
Résultats de clôture définitifs 2013	- 65 628,55 €
Résultats à affecter	- 65 628,55 €

II - SECTION INVESTISSEMENT

Recettes réalisées	104 684,77 €
Dépenses réalisées	20 062,68 €
Résultat estimé de l'exercice 2013 (excédent)	84 622,09 €
Résultat antérieur reporté 2012 (excédent)	438 927,95 €
Résultats de clôture définitifs 2013	523 550,04 €
Résultats à affecter (Y compris les Restes à réaliser)	81 884,04 €
Restes à réaliser (dépenses)	441 666,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) - REPRENDRE les résultats constatés de l'exercice 2013 :

Déficit d'exploitation = - 65 628,55 €
Excédent d'investissement = 523 550,04 €

2°) - AFFECTER ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2013 :

Déficit d'exploitation reporté (Compte D 002) : - 65 628,55 €

3°) - AUTORISER Monsieur le Député-Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET CREMATORIUM

CREMATORIUM	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2013	20 062,68 €	104 684,77 €	689 045,56 €	399 440,94 €	709 108,24 €	504 125,71 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013		84 622,09 €	289 604,62 €		289 604,62 €	84 622,09 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2012		438 927,95 €		223 976,07 €	0,00 €	662 904,02 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2013		523 550,04 €	65 628,55 €			457 921,49 €

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS

CREMATORIUM	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
REPRISE DES RÉSULTATS 2013		523 550,04 €	65 628,85 €	
RESTES A RÉALISER 2013	441 666,00 €			
TOTAL REPRISES + RAR		81 884,04 €	65 628,85 €	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT (R1068)				
AFFECTATION		81 884,04 €	65 628,85 €	
TOTAL DES SECTIONS APRES AFFECTATION		81 884,04 €	65 628,85 €	

DOSSIER N° 15
BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2014 – SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL
REGIE DU CREMATORIUM

Le rapporteur expose :

Le projet de Budget Primitif de l'exercice 2014 du Service **CREMATORIUM** se présente de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	313 921,45 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	120 500,00 €
Déficit antérieur reporté	65 628,55 €
TOTAL	500 050,00 €

RECETTES

Propositions nouvelles - Recettes réelles	500 050,00 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	0,00 €
Excédents de fonctionnement reporté	0,00 €
TOTAL	500 050,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	202 384,04 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	
Restes à réaliser	441 666,00 €
Déficits Antérieurs Reportés	0,00 €
TOTAL	644 050,04 €

RECETTES

Propositions nouvelles - Recettes réelles	
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	120 500,00 €
Excédents Antérieurs Reportés	523 550,04 €
TOTAL	644 050,04 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER dans tout son contenu, le projet de Budget Primitif 2014 du Service **CREMATORIUM**

→ VOIR BUDGET JOINT



DOSSIER N° 16

SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL – BUDGET DU CREMATORIUM - RENOUVELLEMENT D'UN PLACEMENT DE FONDS

Le rapporteur expose :

Par délibération N° 212/2012 du 23 mai 2012, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à procéder au placement d'une somme correspondante à des indemnités d'assurances perçues.

Par délibération N° 192/2013 du 27 mai 2013, le Conseil Municipal avait autorisé le renouvellement de ce placement de fonds.

Ce placement a été réalisé sur un compte à terme auprès du Trésor Public pour une durée d'un an.

Considérant la situation de trésorerie du service CREMATORIUM et des futurs besoins de disponibilité il est proposé de renouveler ce dispositif, pour une durée d'un an, à compter du 18 Juin 2014.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) – **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à procéder au renouvellement du placement de 92 000,00 €, sur un compte à terme auprès du Trésor Public, pour une durée d'un an, à compter du 14 juin 2014.

2°) - **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à assurer la gestion des sommes placées jusqu'à leur utilisation.

Il est précisé que les recettes provenant de ce placement seront affectées au Budget Annexe du Service Funéraire Municipal - CREMATORIUM, chapitre 76 – nature 7621.

3°) – **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents se rapportant à ce placement.



RAPPORTEUR : Marie-Josèphe MARTIN

DOSSIER N° 17

COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE- DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL -

Le rapporteur expose :

Le Conseil Municipal doit désigner les adjoints ou conseillers municipaux ayant délégation en matière de sécurité pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) pour présider la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire.

Cette Commission est chargée d'examiner les dossiers concernant la sécurité contre les risques d'incendie dans les établissements recevant du public de la seconde à la cinquième catégorie. Elle est présidée par le Maire ou un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué désigné par lui.

Monsieur le Préfet doit établir les arrêtés désignant les nouveaux membres des commissions communales de sécurité pour une période de trois ans.

Monsieur le Maire souhaite déléguer à **Madame Marie-Josèphe MARTIN** la suppléance de la présidence de la Commission Communale de Sécurité et propose de désigner Mme Anne CRESPO et Mme Catherine GASPA en tant que conseillères déléguées suppléantes.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) ACCEPTER de déléguer à **Madame Marie-Josèphe MARTIN, Conseillère Municipale** la suppléance de la présidence de la Commission Communale de Sécurité et **DESIGNER** Mme Anne CRESPO et Mme Catherine GASPA, en tant que conseillères déléguées suppléantes.

2°) AUTORISER Monsieur le Maire ou la Conseillère Municipale Déléguée à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



RAPPORTEUR : Xavier MARQUOT

DOSSIER N° 18

DENOMINATION "RUE DE LA COUPO SANTO" DE LA VOIE DE LIAISON AMENAGEE ENTRE LA RUE DES BARTAVELLES ET LE CHEMIN DE LA CROIX ROUGE (ER.4) -

Le rapporteur expose :

Les travaux de création d'une voie de liaison entre la Rue des Bartavelles et le Chemin de la Croix Rouge, inscrits au PLU (plan local d'Urbanisme) sous l'emplacement réservé n° 4, sont terminés.

Afin de faciliter sa localisation aux différents organismes tels que la Poste, il convient d'attribuer un nom à cette artère, (se référer à l'extrait de plan cadastral joint – « tracé jaune »).

Il est proposé : RUE DE LA COUPO SANTO.

La coupo santo, c'est-à-dire la « coupe sainte », est une coupe en argent, acquise grâce à une souscription populaire, que des écrivains et des hommes politiques catalans offrirent aux félibres provençaux lors d'un banquet qui se tint à Avignon, le 30 Juillet 1867, en remerciement de l'accueil réservé au poète catalan Victor BALAGUER, exilé politique en Provence en raison de son opposition au gouvernement d'Isabelle II d'Espagne.

Cette coupe est l'œuvre du sculpteur Guillaume FULCONIS et de l'Argentier JARRY.

Le capoulié du Félibrige en est traditionnellement le dépositaire. La coupe est présentée une fois par an lors du banquet qui se tient à l'occasion du congrès du Félibrige. Le banquet se termine par la cansoun de la Coupo qui fut écrite par Frédéric MISTRAL pour commémorer cet événement, sur la musique d'un Noël attribué à Nicolas SABOLY, mais en fait du frère Sérapion ; Guihaume, Tòni, Pèire.

Elle est devenue depuis l'hymne de la Provence et même l'un des hymnes des pays d'Oc, à côté de Se Canta. Traditionnellement l'assistance se lève au dernier couplet.

Le chant militaire et scout : Je t'aime ô ma patrie, est une adaptation libre de la Coupo Santo.

Depuis les années 1990, la Coupo Santo, reprise comme hymne par le Rugby Club Toulonnais (RCT), est interprétée au début de chaque match officiel joué par le club toulonnais à domicile.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

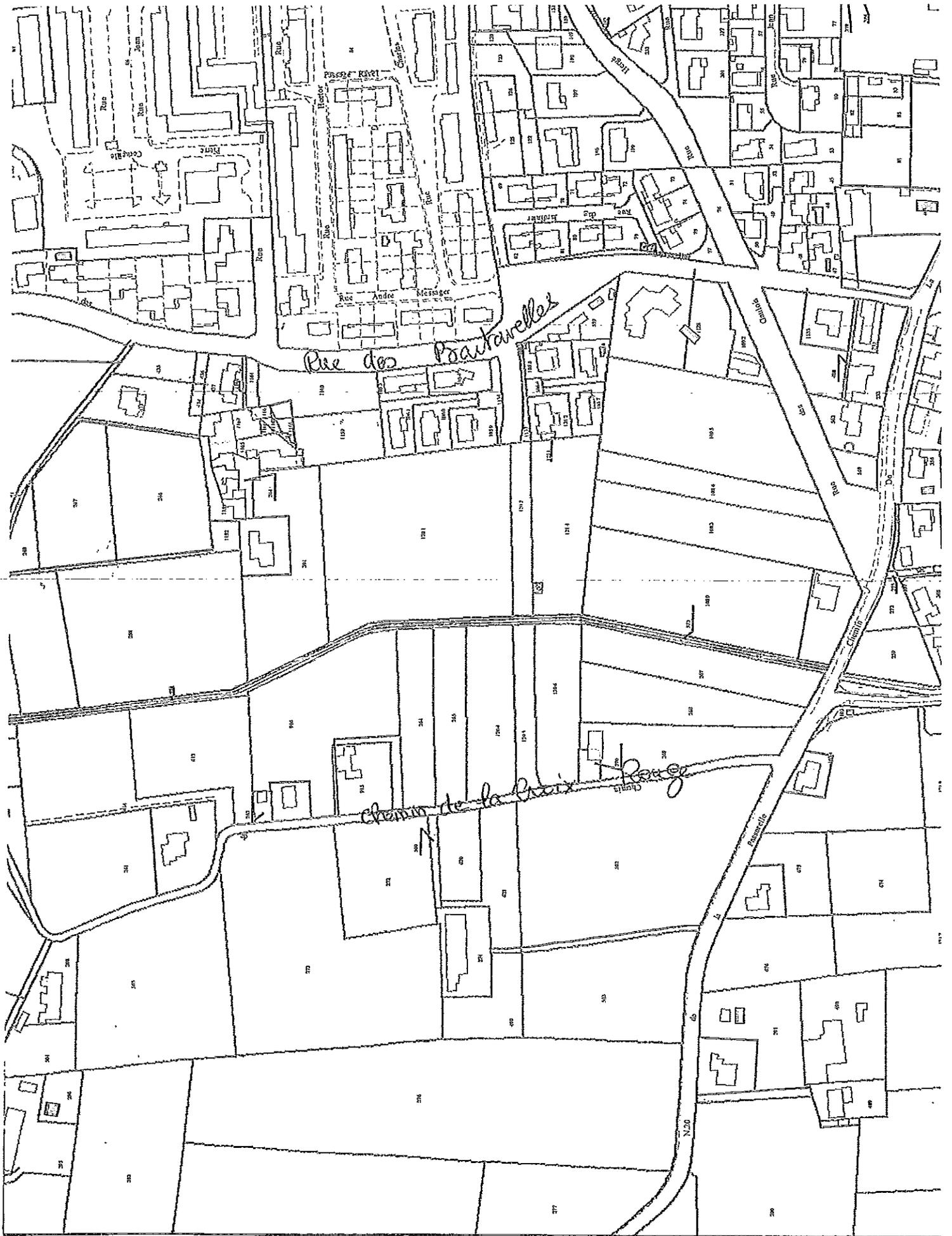
1°) – DENOMMER RUE DE LA COUPO SANTO la voie de liaison aménagée entre la Rue des Bartavelles et le Chemin de la Croix Rouge (ER.4)

2°) – PRECISER que la confection et la mise en place de la plaque seront effectuées par la Commune ;

3°) – AUTORISER Monsieur le Député-Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

➔ VOIR PLAN CI-APRES





DOSSIER N° 19

**DENOMINATION : « GIRATOIRE DU 1^{ER} REGIMENT ETRANGER DE CAVALERIE »,
DU ROND-POINT SITUE RN.7 NORD A L'ANGLE DE LA RUE GUILLAUME D'ORANGE -**

Le rapporteur expose :

Le 1^{er} Régiment Etranger de Cavalerie va quitter, d'ici juillet prochain, la Ville d'Orange, après quarante six années de présence.

Ce départ décidé par l'Etat, va mettre fin à une belle et grande page de l'histoire de notre commune.

Afin de témoigner tout notre attachement aux autorités civiles & militaires, anciens combattants, troupes de la Légion et honorer la valeur de ces hommes, il est important de les remercier de ces années de partenariat, en laissant une empreinte de leur passage, qui marquera ainsi leur présence sur notre territoire.

De même, à l'occasion de ce départ, le 1^{er} R.E.C. souhaite également remercier la Ville et ses habitants en leur offrant un char EBR.

A cet effet, une cérémonie conjointe sera organisée, afin d'harmoniser cet évènement.

C'est pourquoi, lors de l'inauguration du « char » offert par le 1^{er} REC après son implantation sur le rond-point situé RN.7 Nord à l'angle de la Rue Guillaume d'Orange, il sera procédé à la dénomination officielle de ce dernier, par la découverte de la plaque d'appellation, à savoir : « GIRATOIRE DU 1^{er} REGIMENT ETRANGER DE CAVALERIE ».

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) – DENOMMER GIRATOIRE DU 1^{er} REGIMENT ETRANGER DE CAVALERIE,
le rond-point situé RN.7 Nord à l'angle de la Rue Guillaume d'Orange ;

2°) – PRECISER que la confection et la mise en place de la plaque seront effectuées par la Commune ;

3°) – AUTORISER Monsieur le Député-Maire ou le Conseiller Municipal Délégué, à signer tous les documents afférents à ce dossier.



DOSSIER N° 20

DENOMINATION RUE CHARLES PEGUY & IMPASSE ALAIN FOURNIER DES VOIES AMENAGEES DEPUIS LA RUE YVONNE PERTAT (ER. N° 41) -

Le rapporteur expose :

Les travaux de création de voies depuis la Rue Yvonne PERTAT, inscrits au PLU (plan local d'Urbanisme) sous l'emplacement réservé n° 41, sont terminés.

Afin de faciliter leur localisation aux différents organismes tels que la Poste, il convient d'attribuer un nom à ces artères, (se référer à l'extrait de plan cadastral joint).

Il est donc proposé :

- pour la voie principale : **Rue Charles PEGUY** – Ecrivain Français (1873-1914)

Charles Pierre PEGUY est né le 7 janvier 1873 à Orléans, était un écrivain et également connu sous les noms de plume de Pierre Deloire et Pierre Baudouin.

Son œuvre multiple, comprend des pièces de théâtre et des recueils poétiques. C'est aussi un intellectuel engagé : après avoir été militant socialiste libertaire, anticlérical, puis dreyfusard au cours de ses études, il se rapproche à partir de 1908 du catholicisme et du conservatisme ; il reste connu pour des essais où il exprime ses préoccupations sociales et son rejet de la modernité.

C'est avec une sorte de soulagement et d'allégresse que Charles Péguy rejoint son affectation de Lieutenant dans la 19^{ème} compagnie du 276^{ème} régiment d'infanterie aux premiers jours de la Grande Guerre de 14-18. Le samedi 5 Septembre 1914, veille de la bataille de la Marne, il meurt au champ d'honneur à Villeroy (près de Meaux), tué d'une balle au front à l'âge de 41 ans. Son nom figure sur le Mémorial à Villeroy-sur-Marne.

- pour la voie située à l'arrière du Lotissement « Le Clos des Princes » et la Rue Charles PEGUY : **Impasse Alain FOURNIER** – Ecrivain Français (1886 – 1914)

Alain-Fournier, demi-pseudonyme d'Henri-Alban FOURNIER, né le 3 Octobre 1886 à la Chapelle-d'Angillon dans le Cher et mort au combat le 22 Septembre 1914 (à 27 ans) à Saint-Rémy-la-Calonne, écrivain français dont l'œuvre la plus célèbre est Le Grand Meaulnes.

Lieutenant de réserve, mobilisé le 2 août 1914, Alain-Fournier part de Cambo dans le Pays Basque, où il était en vacances pour rejoindre son régiment, le 288^e régiment d'infanterie à Mirande ; il est affecté à la 23^e compagnie. Partis d'Auch en train jusqu'au camp de Suippes, ses hommes et lui rejoignent le front après une semaine de marche jusqu'aux environs d'Etain. Avec sa compagnie, il participe à plusieurs combats meurtriers autour de Verdun.

Il a été officiellement déclaré « mort pour la France » qu'en Juin 1920. Il fut ensuite décoré de la Croix de Guerre avec palme, et nommé chevalier de la Légion d'Honneur à titre posthume. Son nom figure sur les murs du Panthéon de Paris dans la liste des écrivains morts au champ d'honneur pendant la guerre 1914-1918.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) – DENOMMER RUE CHARLES PEGUY & IMPASSE ALAIN FOURNIER

les voies aménagées depuis la Rue Yvonne PERTAT (ER n° 41) -

2°) – PRECISER que la confection et la mise en place des plaques seront effectuées par la Commune ;

3°) – AUTORISER Monsieur le Député-Maire ou le Conseiller Municipal Délégué, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

→ VOIR PLAN CI-APRES





DOSSIER N° 21

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2013 - BUDGET ANNEXE - SERVICE ASSAINISSEMENT

Le rapporteur expose :

Comme suite aux résultats du Compte Administratif 2013, à sa concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal, conformément à l'instruction de la comptabilité « M49 » applicable au Service ASSAINISSEMENT, il convient d'arrêter les résultats et de décider de leur affectation.

I - SECTION D'EXPLOITATION

Recettes réalisées	1 774 242,58 €
Dépenses réalisées	858 809,21 €
Résultat estimé de l'exercice 2013 (excédent)	915 433,37 €
Résultat antérieur reporté 2012 (excédent)	1 498 068,58 €
Résultats de clôture définitifs 2013	2 413 501,95 €
Résultats à affecter	2 413 501,95 €

II - SECTION INVESTISSEMENT

Recettes réalisées	4 106 348,99 €
Dépenses réalisées	2 810 922,38 €
Résultat estimé de l'exercice 2013 (excédent)	1 295 426,61 €
Résultat antérieur reporté 2012 (déficit)	- 2 230 663,44 €
Résultats de clôture définitifs 2013	- 935 236,83 €
Résultats à affecter (y compris les restes à réaliser)	-1 356 183,83 €
Restes à réaliser (dépenses)	420 947,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) - **REPRENDRE** les résultats constatés de l'exercice 2013 :

- D ' Exploitation = + 2 413 501,95 €
- D ' Investissement = - 935 236,83 €

2°) - **AFFECTER** ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2013 :

Excédent d'exploitation capitalisé (Compte R 1068) = + 1 356 183,83 €

Excédent d'exploitation reporté (Compte R 002) = + 1 057 318,12 €

3°) - **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou Le Conseiller Municipal Délégué, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2013 BUDGET - ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2013	2 810 922,38 €	4 106 348,99 €	858 809,21 €	1 774 242,58 €	3 669 731,59 €	5 880 591,57 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013		1 295 426,61 €		915 433,37 €	0,00 €	2 210 859,98 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2012	2 230 663,44 €			1 498 068,58 €	2 230 663,44 €	1 498 068,58 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2013	935 236,83 €			2 413 501,95 €		1 478 265,12 €

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS

ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
REPRISES DES RÉSULTATS 2013	935 236,83 €			2 413 501,95 €
RESTES A RÉALISER 2013	420 947,00 €			
TOTAL REPRISES + RAR	1 356 183,83 €			2 413 501,95 €
BESOIN DE FINANCEMENT (R1068)		1 356 183,83 €		
AFFECTATION		1 356 183,83 €		1 057 318,12 €
TOTAL DES SECTIONS APRÈS AFFECTATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 057 318,12 €

DOSSIER N° 22**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2014**

Le rapporteur expose :

Le projet de Budget Primitif de l'exercice 2014 du Service de l'ASSAINISSEMENT se présente de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION**DEPENSES**

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	345 935,00 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	2 287 384,00 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
TOTAL	2 633 319,00 €

RECETTES

Propositions nouvelles - Recettes réelles	1 494 000,00 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	82 000,00 €
Excédents Antérieurs Reportés	1 057 319,00 €
TOTAL	2 633 319,00 €

SECTION INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	2 205 384,00 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	312 000,00 €
Restes à réaliser	420 947,00 €
Déficits Antérieurs Reportés	935 237,00 €
TOTAL	3 873 568,00 €

RECETTES

Propositions nouvelles - Recettes réelles	1 356 184,00 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	2 517 384,00 €
Résultat Antérieur Reporté	0,00 €
TOTAL	3 873 568,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** dans tout son contenu, le projet de Budget Primitif 2014 du Service de l'ASSAINISSEMENT.

→ **VOIR BUDGET JOINT**



DOSSIER N° 23

**REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2013 - BUDGET
ANNEXE – SERVICE EAU**

Le rapporteur expose :

Comme suite aux résultats du Compte Administratif 2013, à sa concordance avec le Compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal, conformément à l’instruction de la comptabilité « M 49 » applicable au Service EAU, il convient d’arrêter définitivement les résultats et de décider de leur affectation.

SECTION D’EXPLOITATION

Recettes réalisées	618 271,87 €
Dépenses réalisées	451 747,84 €
Résultat estimé de l'exercice 2013 (Excédent)	166 524,03 €
Résultat antérieur reporté 2012 (Excédent)	222 673,33 €
Résultats de clôture définitifs 2013	389 197,36 €
Résultats à affecter	389 197,36 €

SECTION D’INVESTISSEMENT

Recettes réalisées	429 275,58 €
Dépenses réalisées	718 122,77 €
Résultat estimé de l'exercice 2013 (Déficit)	-288 847,19 €
Résultat antérieur reporté 2012 (Excédent)	352 117,05 €
Résultats de clôture définitifs 2013	63 269,86 €
Résultats à affecter (y compris les restes à réaliser)	-40 169,14 €
Restes à réaliser (dépenses)	103 439,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) - **REPRENDRE** les résultats constatés de l’exercice 2013 :

D’exploitation = 389 197,36 €,

D’investissement = 63 269,86 €.

2°) - **AFFECTER** ainsi qu’il suit les résultats de l’exercice 2013 :

Excédent d’exploitation capitalisé (Compte R 1068) = 40 169,14 €

Excédent d’exploitation reporté (Compte R 002) : 349 028,22 €

3°) - **AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2013 - BUDGET EAU

EAU	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2013	718 122,77 €	429 275,58 €	451 747,84 €	618 271,87 €	1 169 870,61 €	1 047 547,45 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013	288 847,19 €			166 524,03 €	122 323,16 €	
RÉSULTATS REPORTÉS 2012		352 117,05 €		222 673,33 €		574 790,38 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2013		63 269,86 €		389 197,36 €		452 467,22 €

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS

EAU	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
REPRISE DES RÉSULTATS 2013		63 269,86 €		389 197,36 €
RESTES A RÉALISER 2013	103 439,00 €			
TOTAL REPRISES + RAR	40 169,14 €			389 197,36 €
BESOIN DE FINANCEMENT (RD 068)		40 169,14 €		
AFFECTATION		40 169,14 €		
TOTAL DES SECTIONS APRES AFFECTATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	349 028,22 €

DOSSIER N° 24**BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2014 – BUDGET ANNEXE – SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

Le rapporteur expose :

Le projet de Budget Primitif de l'exercice 2014 du Service de l'EAU se présente de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION**DEPENSES**

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	180 062,00 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	720 667,00 €
Déficit antérieur reporté	0,00 €
TOTAL	900 729,00 €

RECETTES

Propositions nouvelles - Recettes réelles	551 700,00 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	0,00 €
Excédents Antérieurs Reportés	349 029,00 €
TOTAL	900 729,00 €

SECTION INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Propositions nouvelles - Dépenses réelles	780 668,00 €
Propositions nouvelles - Dépenses d'ordre	60 000,00 €
Restes à réaliser	103 439,00 €
Déficits Antérieurs Reportés	0,00 €
TOTAL	944 107,00 €

RECETTES

Propositions nouvelles - Recettes réelles	100 170,00 €
Propositions nouvelles - Recettes d'ordre	780 667,00 €
Excédents Antérieurs Reportés	63 270,00 €
TOTAL	944 107,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** dans tout son contenu le projet de Budget Primitif 2014 du Service de l'EAU

→ VOIR BUDGET JOINT



Annexes

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Année 2014

IMPUT	Bénéficiaires	Subventions Année 2013		Avantages en nature 2013	Avances 2014		CM Janvier 2014		Propositions 2014		Année 2014 TOTAL	
		Fonction. 6574	Exception. 6745		6574	6745	Fonction. 6574	Exception. 6745	Fonction. 6574	Exception. 6745		
025	AEPAE (pupilles de l'état)	305 €									305 €	0 €
025	Association familiale d'Orange	300 €		14 322 €							300 €	0 €
025	Amicale personnel Communal		400 €	1 007 €						400 €	0 €	400 €
025	Association des donneurs de sang	610 €		5 901 €							610 €	0 €
025	Chats sans toi	500 €		1 475 €							500 €	0 €
025	Croix Rouge Française		1 333 €							1 000 €	0 €	1 000 €
025	Féd. Nat. Des accidentés du travail	380 €		795 €							380 €	0 €
025	Le souvenir Français									100 €		100 €
025	Les jardins familiaux			2 076 €						300 €		300 €
025	Les restaurants du cœur									1 000 €		1 000 €
025	Lou Recati	610 €									610 €	0 €
025	Secours Catholique		1 333 €							1 000 €	0 €	1 000 €
025	Secours Populaire		1 333 €							1 000 €	0 €	1 000 €
TOTAL:											2 705 €	4 800 €

IMPUT	Bénéficiaires	Subventions Année 2013		Avantages en nature 2013	Avances 2014		CM Janvier 2014		Propositions 2014		Année 2014 TOTAL	
		Fonction. 6574	Exception. 6745		6574	6745	Fonction. 6574	Exception. 6745	Fonction. 6574	Exception. 6745		
33	Association des Chorégies	152 450 €		412 515 €							152 450 €	0 €
33	Billard club Orangeois	300 €		8 740 €							300 €	0 €
33	Culture Bibliothèque pour tous	300 €									300 €	0 €
33	Escolo Dou Cieri d'Orange	200 €									200 €	0 €
33	L'Echiquier Orangeois	5 000 €	2 000 €	7 148 €						2 000 €	5 000 €	2 000 €
33	Groupe Orange Belle Epoque	305 €		1 977 €							305 €	0 €
33	Harmonie d'Orange	600 €		970 €							600 €	0 €
TOTAL:											159 155 €	2 000 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Année 2014

IMPUT	Bénéficiaires	Subventions Année 2013		Avantages en nature 2013	Avances 2014	CM Janvier 2014		Propositions 2014		Année 2014 TOTAL		
		Fonction. 6574	Exception. 6745			6574	6745	Fonction. 6574	Exception. 6745	Fonction. 6574	Exception. 6745	
40	Ass. Des randonneurs des Pays d'Orange	150 €		500 €				150 €		150 €	0 €	
40	Ass. Sportive Volley Ball	350 000 €	123 000 €	69 879 €	170 000 €	130 000 €		150 000 €		450 000 €	0 €	
40	Avenir Cycliste Orangeois	2 000 €		400 €				2 000 €		2 000 €	0 €	
40	Avenir Gymnique Orangeois	4 500 €	1 800 €	36 779 €				4 500 €	500 €	4 500 €	500 €	
40	Badminton Club Orangeois	400 €	400 €	14 414 €				400 €	400 €	400 €	400 €	
40	Club du chien d'Orange Caderousse	400 €						400 €		400 €	0 €	
40	Club Pongiste Orangeois	547 €	500 €	19 376 €				547 €	500 €	547 €	500 €	
40	Cyclo Club Orangeois	610 €	400 €	2 462 €				610 €	400 €	610 €	400 €	
40	First Impact Orange	800 €		10 697 €				800 €		800 €	0 €	
40	Foulée Orangeoise	534 €		11 344 €				534 €		534 €	0 €	
40	Hand Ball Club Orangeois	8 000 €	2 990 €	33 315 €		3 000 €		5 000 €	2 990 €	8 000 €	2 990 €	
40	Karaté Club Orangeois	600 €	100 €	4 590 €				600 €		600 €	0 €	
40	La Boule Atomique	2 000 €	3 105 €	4 493 €				2 000 €	1 305 €	2 000 €	1 305 €	
40	La Boule Orangeoise	300 €	900 €	5 650 €				300 €	900 €	300 €	900 €	
40	La Gaule Orangeoise			87 €					300 €		300 €	
40	Les Empereurs			9 416 €				600 €		600 €		
40	Les Pétangueules	305 €	2 924 €	10 071 €				305 €	2 924 €	305 €	2 924 €	
40	Loisir'Hand		1 000 €	300 €				1 000 €		1 000 €	0 €	
40	Mistral Triath'Club	305 €	12 867 €	27 133 €				305 €		305 €	0 €	
40	Orange Basket Club	6 098 €	1 000 €	26 634 €				6 098 €	1 000 €	6 098 €	1 000 €	
40	Orange REV club alpin Français	200 €		2 743 €				200 €		200 €	0 €	
40	Rugby Club Orangeois	20 000 €	20 000 €	45 916 €		10 000 €		10 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	
40	Scouts et guides de France		305 €	9 907 €				305 €		305 €	0 €	
40	Sporting Club Orangeois (SCO)	117 000 €		54 555 €	60 000 €			60 000 €		120 000 €	0 €	
40	Subaquatique club Orangeois			15 131 €					2 500 €		2 500 €	
40	Tennis Club des Courrèges	4 000 €	2 000 €	57 730 €				4 000 €	2 000 €	4 000 €	2 000 €	
40	Union Athlétique Orangeoise	2 591 €		29 660 €				2 591 €	500 €	2 591 €	500 €	
40	Union Judo Orange	1 000 €	405 €	28 041 €				1 000 €	405 €	1 000 €	405 €	
40	Union sportive du Grès	7 000 €		28 488 €				7 000 €		7 000 €	0 €	
40	USEP district	1 200 €		176 €				1 200 €		1 200 €	0 €	
TOTAL:								635 445 €	36 624 €			

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Année 2014

IMPUT	Bénéficiaires	Subventions Année 2013		Avantages en nature 2013	Avances 2014	CM Janvier 2014		Propositions 2014		Année 2014 TOTAL	
		Fonction. 6574	Exception. 6745			6574	6745	Fonction. 6574	Exception. 6745	Fonction. 6574	Exception. 6745
520	C.C.A.S.	998 878 €		62 198 €	400 000 €	700 000		125 000 €		1 225 000 €	0 €
TOTAL: 1 225 000 €											- €

IMPUT	Bénéficiaires	Subventions Année 2013		Avantages en nature 2013	Avances 2014	CM Janvier 2014		Propositions 2014		Année 2014 TOTAL	
		Fonction. 6574	Exception. 6745			6574	6745	Fonction. 6574	Exception. 6745	Fonction. 6574	Exception. 6745
72	ADIL	3 873,00				3 901,04 €				3 901 €	0 €
TOTAL: 3 901,04 €											0 €

IMPUT	Bénéficiaires	Subventions Année 2013		Avantages en nature 2013	Avances 2014	CM Janvier 2014		Propositions 2014		Année 2014 TOTAL	
		Fonction. 6574	Exception. 6745			6574	6745	Fonction. 6574	Exception. 6745	Fonction. 6574	Exception. 6745
60	Les rêves Bleus	110 000 €	8 923 €	26 670 €		25 000 €		85 000 €		110 000 €	0 €
60	Association St Vincent	28 000 €				10 000 €		18 000 €		28 000 €	0 €
60	Centre social Oustau de l'Aygues	12 000 €						12 000 €		12 000 €	0 €
60	CCAS RAM		15 000 €	11 880 €				15 000 €		15 000 €	0 €
60	CCAS Crèches familiale, collective..	11 000 €						11 000 €		11 000 €	0 €
TOTAL: 176 000 €											0 €